



REGLEMENT PARRAINAGE FIBRE du 05/10/2017 au 01/01/2018

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 78 rue Olivier de Serres – 75015 Paris – 380 129 866 RCS Paris organise une opération de Parrainage auprès de ses abonnés (ci-après « Parrainage »).

Article 1: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Parrainage est ouvert en France Métropolitaine à toute personne physique majeure, titulaire d'une offre Livebox Fibre ou Open Fibre (ci-après « Parrain ») et aux personnes physiques éligibles à une offre fibre Orange souscrivant à une offre Livebox Fibre ou Open Fibre (ci-après « Filleul »). La participation au Parrainage implique l'acceptation des présentes conditions.

Article 2: MODALITÉS DE PARRAINAGE

Le Parrain, après l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa souscription à une offre Fibre, peut parrainer un ou plusieurs Filleuls en leur fournissant les éléments demandés sur le formulaire du Parrainage. Le Parrainage est limité à 5 Filleuls par Parrain sur 12 mois glissants. Le Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain. Le Parrain et le Filleul doivent être deux clients différents.

Afin de bénéficier du Parrainage, le Filleul devra dans l'ordre :

1. Disposer d'un code obtenu auprès de son Parrain ;
2. Avant souscription, **consulter le site legrandraccordement.fr et y renseigner ses informations personnelles.**
 - a. Son éligibilité au Parrainage sera instantanément vérifiée.
 - b. Il est informé de son éligibilité sur le site legrandraccordement.fr et reçoit par e-mail l'accès à un formulaire à conserver jusqu'à sa souscription.
3. **Souscrire ensuite à une offre Livebox Fibre ou Open Fibre** sur le canal de son choix.
4. **Compléter et renvoyer le formulaire sur legrandraccordement.fr** après souscription et dans un délai maximum d'un mois suivant la souscription.

Orange se réserve le droit d'exclure du Parrainage toute personne en cas de fraude.

Article 3: VALIDATION DU PARRAINAGE- ATTRIBUTION DES BONS D'ACHATS

Le Parrainage sera validé après vérification du dossier par Orange et lorsque la mise en service de l'offre du Filleul sera effective. Le Parrain et le Filleul bénéficieront alors chacun de 100€ de bons d'achats (hors frais de port). Toutefois, dans le cas d'une résiliation par le Parrain (hors changement d'offre) avant que le Filleul ait souscrit, le Parrain ne pourra pas bénéficier du Parrainage.

Les bons d'achats ne peuvent être échangés en numéraire ou contre toute autre chose de quelconque nature. Cette offre de Parrainage ne peut être cédée.

Article 4 : UTILISATION DES BONS D'ACHAT

Les bons d'achat sont utilisables sur internet chez les commerçants partenaires, selon leurs conditions et sont d'une valeur de 10 € à 50 €.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois pour récupérer à compter de leur attribution (par mail ou sur le site legrandraccordement.fr) les bons d'achat sur le site legrandraccordement.fr. Il dispose ensuite d'un délai d'un mois à compter de la mise à disposition du code correspondant à chaque bon d'achat qu'il choisit pour l'utiliser en ligne chez le commerçant partenaire.

Pour obtenir un bon d'achat, le bénéficiaire doit cliquer sur le bouton de commande correspondant. Il s'affiche ensuite sous la forme d'un code et envoyé par courrier électronique. Dès qu'un bon d'achat associé à un site partenaire est commandé, le site disparaît de la galerie des sites partenaires car ils sont utilisables une seule fois par site partenaire. L'utilisation du bon d'achat s'effectue au niveau de la validation de la commande. Le bénéficiaire est invité à saisir le code dont le montant sera déduit de la commande. Si le montant de la commande est supérieur au montant du code, le bénéficiaire est invité à compléter le règlement de la commande. Si le montant de la commande est inférieur ou égal au montant du code, ce dernier couvrira intégralement le montant de la commande (hors frais de port). Certains sites partenaires imposent que le montant de la commande ne soit pas inférieur ou égal à la valeur du bon d'achat concerné.

La délivrance d'un code ne peut donner lieu à aucune annulation ni remboursement ni réaffectation de crédit, sauf en cas de dysfonctionnement avéré, après vérification auprès de l'enseigne concernée.

Certains sites partenaires proposent des bons d'achat couleur Or. Dans ce cas, le site partenaire impose un minimum d'achat.

Les bons d'achat ne sont pas cumulables.